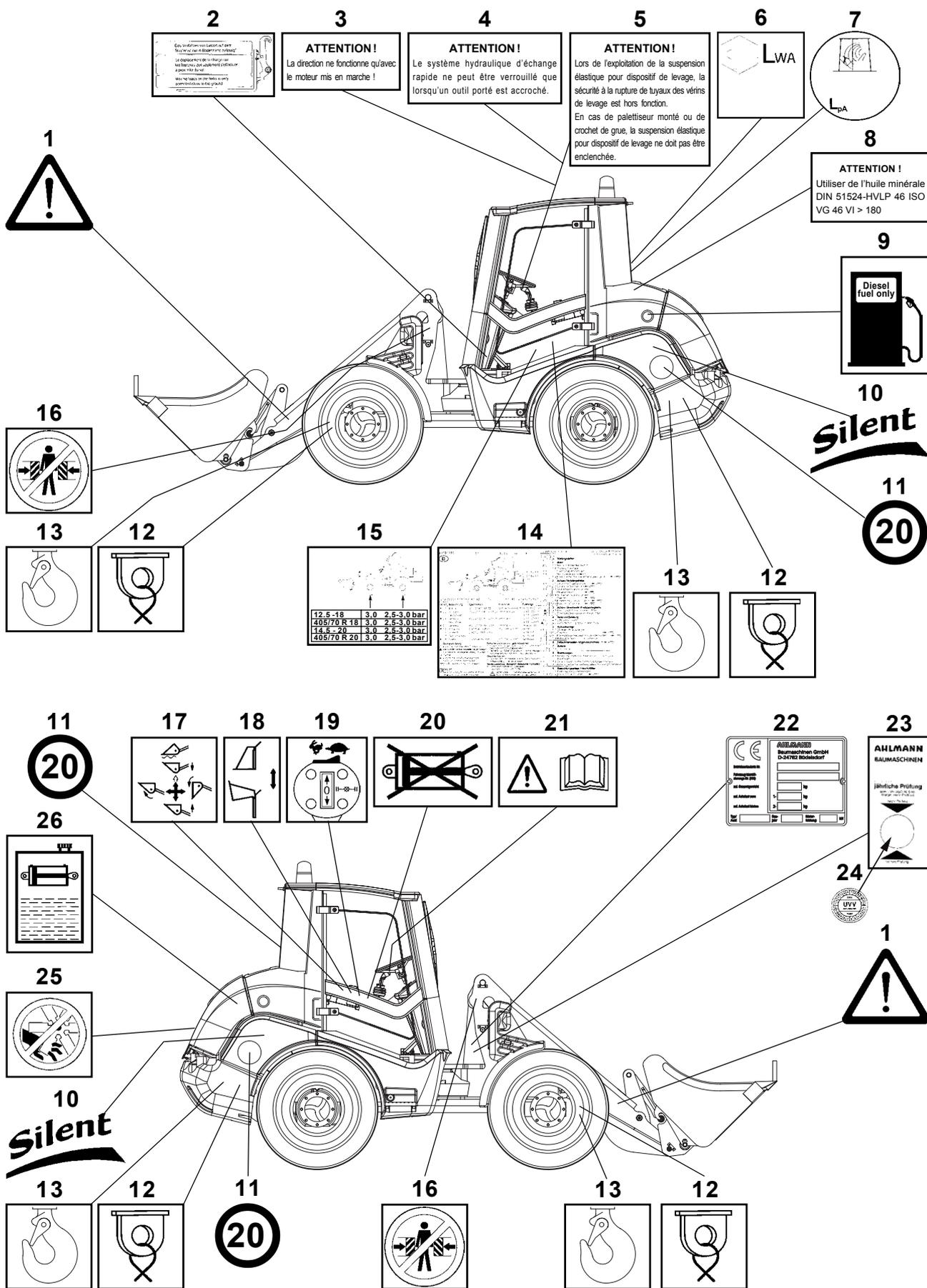


Signalisation

2 Signalisation

AHLMANN



- 1 Plaque-symbole : Interdiction de séjourner dans la zone de danger
- 2 Plaque : Le déplacement des charges sur les fourches doit seulement s'effectuer à proximité du sol !
- 3 Plaque : **ATTENTION !** - La direction ne fonctionne qu'avec le moteur mis en marche !
- 4 Plaque : **ATTENTION !**
Le système hydraulique d'échange rapide ne peut être verrouillé que lorsqu'un outil porté est accroché.
- 5 Plaque : **» uniquement pour machines dotées de la sécurité rupture de tuyaux «**
ATTENTION !
Lors de l'exploitation de la suspension élastique pour dispositif de levage, la sécurité rupture de tuyaux des vérins de levage est hors fonction.
En cas de palettiseur ou de crochet de grue monté, la suspension élastique pour dispositif de levage ne doit pas être enclenchée.
- 6 Plaque : Niveau de pression acoustique (chap. 11.1.16, 11.2.16, 11.3.16)
- 7 Plaque : Niveau de puissance acoustique (chap. 11.1.16, 11.2.16, 11.3.16)
- 8 Plaque : Utiliser de l'huile minérale DIN 51524-HVLP 46 ISO VG 46 VI > 180
- 9 Plaque-symbole : Réservoir de carburant
- 10 Plaque : Intitulé - Machine de construction peu bruyante -
- 11 Plaque : Vitesse maximale
- 12 Plaque-symbole : Anneaux d'arrimage
- 13 Plaque-symbole : Crochet de grue
- 14 Plaque : Tableau d'entretien
- 15 Plaque : Pression des pneus
- 16 Plaque-symbole : Interdiction de séjourner dans la zone d'articulation non-protégée !
- 17 Plaque-symbole : Transmetteurs de soupape pour hydraulique de travail (4-8/4)
 - Levier vers l'avant - Descendre le bras
 - Levier vers l'avant au-delà de son point de poussée - Position flottante
 - Levier vers l'arrière - Soulever le bras
 - Levier vers la gauche - Système d'attache rapide/redresser l'outil
 - Levier vers la droite - Système d'échange rapide/incliner l'équipement complémentaire
- 18 Plaque-symbole : Transmetteurs de soupape pour hydraulique supplémentaire (4-8/5) **» Installation optionnelle «**
- 19 Plaque-symbole : Joystick standard
 - Commutateur de marche (4-10/11)
 - Sens de marche - en avant
 - 0
 - en arrière
 - Touche pour le verrouillage du différentiel (4-10/10)
 - Crans de marche hydrauliques (4-10/9)
 - Pictogramme lièvre - rapide
 - Pictogramme escargot - lent
- 20 Plaque-symbole : Hydraulique de travail et supplémentaire verrouillées
- 21 Plaque-symbole : Avant la mise en service, lire et respecter le manuel de l'opérateur.
Transmettez toutes les consignes de sécurité également aux autres utilisateurs !
- 22 Plaque de fabrication machine (contient le numéro d'identification du véhicule)
- 23 Plaque : Contrôle annuel selon UVV (Prescription de prévention des accidents)
- 24 Plaque : Plaquette UVV
- 25 Plaque-symbole : N'ouvrir que lorsque le moteur est à l'arrêt
- 26 Plaque-symbole : Réservoir d'huile hydraulique